

➤ ENFANCE ET AFFAIRES SCOLAIRES

1°) Le Conseil municipal adopte les tarifs restauration pour l'année scolaire 2019-2020 comme suit (+1.5%) :

➤ Repas pris dans les groupes scolaires par les élèves :

Rang tarif	Prix repas normaux 2018-2019 (pour mémoire)	Allergies* 2018-2019 (pour mémoire)	Prix repas normaux 2019-2020	Allergies* 2019-2020
Tarif 1 - jusqu'à 374 €	0,83 €	0,42 €	0.84 €	0.43 €
Tarif 2 - de 374,01 à 469 €	1,14 €	0,58 €	1.16 €	0.59 €
Tarif 3 - de 469,01 à 659 €	1,98 €	0,99 €	2.01 €	1.00 €
Tarif 4 - de 659,01 à 815 €	2,39 €	1,19 €	2.53 €	1.21 €
Tarif 5 - de 815,01 à 1100 €	3,34 €	1,67 €	3.37 €	1.70 €
Tarif 6 - de 1100,01 à 1350 €	4,42 €	2,20 €	4.49 €	2.23 €
Tarif 7 - de 1350,01 à 1700 €	4,89 €	2,44 €	4.96 €	2.48 €
Tarif 8 - Au-dessus de 1700 € et hors territoire communautaire	5,11 €	2,56 €	5.19 €	2.60 €

(* Repas apporté pour cause d'allergie lourde.

➤ Repas livré sur site ou pris à la cuisine centrale :

	Tarifs 2018-2019 (pour mémoire)	Tarifs 2019-2020
Agents communaux et enseignants indice brut > à : 567 à compter du 1 ^{er} septembre 2019	5,22 €	5.30 €
Agents communaux et enseignants* indice brut < ou = à : 567 à compter du 1 ^{er} septembre 2019	3,98 € *	4.04 €*
Crèche la Ribambelle (employés et enfants), salariés du CSC la Comberie Saisonniers, contrats aidés, stagiaires, bénévoles	3,98 €	4.04 €
Invités, élus, retraités (agents communaux et enseignants)	7,31 €	7.42 €

* Calcul des tarifs enseignants 5,30€ - 1,2€ (aide rectorat) = 4,04€ pour les indices bruts inférieurs ou égaux à 567 à compter du 1^{er} septembre 2019.

2°) Le Conseil municipal adopte les tarifs des accueils périscolaires pour l'année scolaire 2019-2020 comme suit :

➤ Tarifs de l'accueil périscolaire :

RANG TARIF	Prix forfait matin 1 ^{er} enfant	Prix 2 ^{ème} enfant et +	Prix forfait mercredi midi 1 ^{er} enfant	Prix 2 ^{ème} enfant	Prix forfait soir 1 ^{er} enfant	Prix 2 ^{ème} enfant et +	Tarifs allergies *
T1 : Jusqu'à 374 €	0,39 €	0,36 €	0,39 €	0,36 €	0,18 €	0,17 €	0,11 €
T2 : De 374,01 à 469 €	0,74 €	0,67 €	0,74 €	0,67 €	0,28 €	0,26 €	0,16 €
T3 : De 469,01 à 659 €	1,06 €	0,95 €	1,06 €	0,95 €	0,59 €	0,54 €	0,31 €
T4 : De 659,01 à 815 €	1,31 €	1,19 €	1,31 €	1,19 €	0,95 €	0,86 €	0,48 €
T5 : De 815,01 à 1 100 €	1,36 €	1,23 €	1,36 €	1,23 €	1,31 €	1,19 €	0,67 €
T6 : De 1 100,01 à 1 350 €	1,52 €	1,38 €	1,52 €	1,38 €	1,96 €	1,77 €	0,98 €
T7 : De 1 350,01 à 1 700 €	1,85 €	1,66 €	1,85 €	1,66 €	2,53 €	2,27 €	1,26 €
T8 : Au-dessus de 1 700 € et hors territoire communautaire	2,26 €	2,05 €	2,26 €	2,05 €	3,27 €	2,95 €	1,63 €

(*) Goûter apporté pour cause d'allergie lourde

- 3°) Le conseil municipal décide d'établir la participation communale 2018 aux écoles privées de Migné-Auxances à 457.52€ par élève.
- 4°) Conformément aux données comptables issues du compte administratif 2018, le Conseil municipal fixe le coût moyen par élève (primaire et maternelle) à 860.29€ au titre de l'année scolaire 2018-2019 (858,06€ sur l'exercice précédent, soit une hausse de + 0,26%).
- 5°) Le Conseil municipal décide de reconduire le partenariat avec le centre socioculturel de la Comberie pour l'organisation de spectacles pour les enfants pendant le temps scolaire et accorde une subvention de 2,50€ par enfant et par spectacle.
- 6°) Le Conseil municipal décide de verser à la commune de Mirebeau (Vienne) une participation de 239.34€ pour les frais de scolarité d'un enfant scolarisé en ULIS.

➤ CULTURE

- 7°) Le Conseil municipal décide de fixer les tarifs des droits d'inscription et de participation à l'école de musique ainsi que les tarifs de location d'instruments pour l'année scolaire 2019-2020 comme suit :

TARIFS DE L'EMMA 2019/2020										
ELEVES GRAND POITIERS										ELEVES HORS GRAND POITIERS
NIVEAUX	DISCIPLINES	QUOTIENTS FAMILIAUX								
		R1 0-438	R2 439-550	R3 551-772	R4 773-955	R5 956- 1288	R6 1289- 1582	R7 1583- 1992	R8 >1993	
Eveil / Initiation Parcours personnalisé	Pratiques collectives, atelier, FMG.	26 €	37 €	64 €	87 €	113 €	140 €	166 €	189 €	303 €
Cycle 1	Chant, instrument, jazz, musiques actuelles (instruments / FMG et pratiques collectives))	35 €	50 €	85 €	116 €	151 €	187 €	232 €	253 €	404 €
	Pratique d'un 2ème instrument	7 €	10 €	17 €	23 €	30 €	37 €	46 €	50 €	80 €
Cycle 2	Chant, instrument, jazz, musiques actuelles (instruments / FMG et pratiques collectives)	43 €	62 €	107 €	144 €	189 €	233 €	290 €	315 €	580 €
	Pratique d'un 2ème instrument	8 €	12 €	21 €	28 €	37 €	46 €	58 €	63 €	116 €
Cycle 3	Chant, instrument, jazz, musiques actuelles (instruments / FMG et pratiques collectives)	52 €	75 €	128 €	172 €	227 €	280 €	349 €	379 €	606 €
	Pratique d'un 2ème instrument	10 €	15 €	25 €	34 €	45 €	56 €	70 €	76 €	121 €

TARIFS DES LOCATIONS D'INSTRUMENTS 2019/2020								
ELEVES GRAND POITIERS								ELEVES HORS GRAND POITIERS
R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	
47 €	73 €	95 €	119 €	152 €	169 €	175 €	180 €	210 €

8°) Le Conseil municipal décider d'accorder une subvention de fonctionnement de 700€ au titre de l'année 2019 à l'association « Les Chopalos » ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 1950€ dans le cadre de leur participation au festival « Festhea ».

9°) Le Conseil municipal décide de signer une convention avec l'association « Le 40 Mars » pour la mise à disposition gratuite d'un local communal pour le stationnement d'un véhicule

➤ SPORTS ET LOISIRS, VIE ASSOCIATIVE

10°) Le Conseil municipal donne son accord pour les mises à disposition d'agents communaux au profit d'associations communales pour l'année scolaire 2019-2020 de la manière suivante :

1°) Animateurs sportifs :

Associations	Nombre d'heures attribuées en 2019/2020
ALMA Escalade	90 heures
USMA Football	126 heures 50
USMA Athlétisme	76 heures 50
OMSFEL (2 animateurs)	178 heures

2°) Agents techniques : Mise à disposition au CSC la Comberie non reconduite pour 2019/2020 (35,5 h par semaine pour 2 agents)

11°) Le Conseil municipal donne son accord pour la mise à disposition de salles communales au profit d'associations de la manière suivante :

Associations	Jours et horaires demandés	Locaux demandés
Checker's Migné Country Club	Mardis: de 18h à 19h30* et de 19h30 à 22h30 Mercredis : 18h à 22h30 Jeudis : de 18h à 19h30* et de 19h30 à 22h30	Salle polyvalente école élémentaire Robert Desnos, petites vacances scolaires incluses, du 27/08/2019 au 04/07/2019
Chœur de l'Auxance	Lundis : 19h à 23h et quelques samedis dans l'année	Salle polyvalente école élémentaire Robert Desnos, hors vacances scolaires du 01/09/19 au 10/07/20
	Jeudis de 14h30 à 17h et vendredis de 19h à 21h	Salle de l'école de musique avec piano du 01/09/19 au 10/07/20

**Pour les créneaux demandés les mardis et jeudis de 18h à 19h30, la salle polyvalente de l'école élémentaire Robert Desnos n'est pas disponible. L'association est en attente d'une réponse de Grand Poitiers quant à l'attribution de créneaux dans la salle de danse du gymnase. Si cette salle n'est pas disponible, le hall d'accueil de l'école Camille Demarçay pourrait être utilisé.*

12°) Dans le cadre du Projet Educatif Territorial (PEdT), le Conseil municipal décide de verser une subvention de 1 620€ à l'OMSFEL pour la mise à disposition de personnel pour le 1^{er} semestre 2019.

13°) Le Conseil municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 200€ à l'association « Avenir Cyclos du Val d'Auxances ».

➤ URBANISME, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

14°) Le Conseil municipal décide de céder à Monsieur François GARREAU et Madame Manuela ROTH la parcelle cadastrée AZ 52, d'une superficie de 863m², pour un prix forfaitaire total de 190€.

15°) Le Conseil municipal approuve le nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA pour les bâtiments communaux.

➤ FINANCES

16°) Le Conseil municipal décide de modifier les tarifs de la T.L.P.E. à compter du 1^{er} janvier 2020 comme suit :

1°) Enseignes

- 16,00€/m² lorsque la somme des superficies taxables des enseignes scellées au sol est supérieure à 7m² et inférieure ou égale à 12m² ;
- 16,00€/m² lorsque la somme des superficies taxables des enseignes est supérieure à 12m² et inférieure ou égale à 20m², en application de la réfaction de 50% prévue à l'article L 2333-8 du CGCT ;
- 32,00€/m² lorsque la somme des superficies taxables est supérieure à 20m² et inférieure ou égale à 50m² ;
- 64,00€/m² lorsque la somme des superficies taxable est supérieure à 50m² ;

2°) Dispositifs publicitaires et préenseignes

- 16,00€/m² pour les supports non numériques dont la superficie est inférieure ou égale à 50m²
- 32,00€/m² pour les supports non numériques dont la superficie est supérieure à 50m² ;
- 48,00€/m² pour les supports numériques dont la superficie est inférieure ou égale à 50m² ;
- 96,00€/m² pour les supports numériques dont la superficie est supérieure à 50m².

➤ HABITAT

17°) Le Conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2019-2024 de Grand Poitiers Communauté urbaine.

18°) Le Conseil municipal décide d'attribuer à EKIDOM une subvention d'équipement de **23 760€** pour la réalisation de 10 logements locatifs sociaux dans le lotissement « Les Hauts de l'Auxance ».

➤ ACCESSIBILITE

19°) Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

➤ RESSOURCES HUMAINES

20°) Le Conseil municipal donne son accord pour la création d'un poste d'apprenti pour la rentrée scolaire 2019-2020 en service périscolaire.

21°) Le Conseil municipal donne son accord sur la prolongation du partenariat avec le centre de gestion dans le cadre de la convention relative à la réalisation et au contrôle des dossiers CNRACL.

22°) Le Conseil municipal accepte de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :
Pour les services scolaires et périscolaires, avec effet au 1^{er} septembre 2019 :

- Création d'un poste d'adjoint technique à raison de 20/35ème
- Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation à raison de 19/35ème
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à raison de 28/35ème

Fait à Migné-Auxances, le 3 juillet 2019

Le Maire
Florence JARDIN